



Directives pour la reprise des cours de judo dès le Lundi 19 avril 2021

Dans tous les cas, les mesures actuelles édictées par le département fédéral de la santé suisse s'appliquent. Ainsi que les mesures complémentaires édictées par le Conseil d'état Genevois, et de la Commune de Meyrin.

Pas de changement, tous les cours pour Jeunes et Adolescents jusqu'à 20 ans (2001) sont autorisés, y compris compétitions SANS publics

Pour les 6 à moins de 20 ans :

1. Du gel désinfectant est à disposition à l'entrée du dojo
2. Des couloirs de circulations sont en place (marquage) déplacement avec le masque dans les couloirs
3. Il est demandé dans la mesure du possible, à ce que les enfants soient déjà en kimono/judogi
4. Si ce n'est pas le cas, la directive suivante s'appliquent seules 4 personnes à la fois peuvent se changer dans les vestiaires.
5. Les noms, prénoms et N° de téléphone seront collectés, à chaque entraînement aux fins de traçage, pour autant que les élèves ne soient pas déjà enregistrés.
6. En cas de suspicions de fièvre, ou de contamination, la personne sera priée de se faire tester et le cas échéant d'informer un de nos responsables Covid 19, Anne-Marie Gomis et/ou Louis Appino.
7. Sur le tapis, le travail s'effectuera par groupes Le Professeur portera un masque. Le masque n'est pas obligatoire sur le tapis, pour les élèves
par contre, chaque déplacement hors du tapis se fait avec le masque.
8. Aucun accompagnants ou spectateurs ne sera admis dans les gradins ou pour assister au cours.
9. La fin des cours se fera de manière à ce que les disciplines sportives avec lesquelles nous partageons le dojo puissent commencer leur cours en toute sécurité sanitaire.

Pour le pré-judo :

1. Du gel désinfectant est à disposition à l'entrée du dojo
2. Des couloirs de circulations sont en place (marquage)
3. Il est demandé à ce que les enfants soient déjà en kimono/judogi lorsqu'ils arrivent
4. Si ce n'est pas le cas, la directive suivante s'appliquent seules 4 personnes à la fois peuvent se changer dans les vestiaires.
5. Les noms, prénoms et N° de téléphone seront collectés, à chaque entraînement aux fins de traçage, pour autant que les élèves ne soient pas déjà enregistrés.
6. Une fois la fiche de traçage remplie, le parent, l'accompagnant est prié d'attendre la fin du cours hors du dojo
7. En cas de suspicions de fièvre, ou de contamination, la personne sera priée de se faire tester et le cas échéant d'informer un de nos responsables Covid 19, Anne-Marie Gomis et/ou Louis Appino..
8. Sur le tapis, le travail s'effectuera par groupes, Le Professeur portera un masque.
9. Aucun accompagnant ou spectateur ne sera admis dans les gradins ou pour assister au cours.
10. La fin des cours se fera de manière à ce que les disciplines sportives avec lesquelles nous partageons le dojo puissent commencer leur cours en toute sécurité sanitaire.

Les règles édictées ci-après, sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la situation et des directives de l'OFSP ainsi que de la Commune de Meyrin

Sport de contacts pour les adultes, plus de 20 ans, sont toujours interdits, intérieurs et extérieurs

Le Comité